

Mairie de
Saint Bauzille
de Montmel

Tél : 04 67 86 93 21

Email :

mairie@saintbauzilledemontmel.fr



Horaires d'ouverture :

Le secrétariat est
actuellement fermé.

Vous pouvez nous joindre
par téléphone du lundi au
vendredi de 9h à 12h, ou
par mail 7j/7.



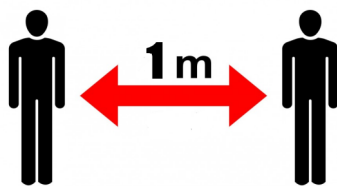
Site internet :

www.saintbauzilledemontmel.fr

Mme le Maire et Mmes et
MM. les adjoints reçoivent
sur rendez-vous pris au-
près du secrétariat de
mairie.



Le déconfinement franchit cette semaine une nouvelle étape, avec notamment la réouverture des cafés et restaurants presque partout et la fin de la limitation des déplacements à plus de 100 km. Le décret du 1er juin 2020 lève de nombreuses interdictions, mais s'appuie toujours sur un principe général de précaution : **les mesures barrières**, et en particulier la **distanciation d'un mètre** entre les personnes, doivent « **être appliquées en tout lieu et en toute circonstance** ».



LES RASSEMBLEMENTS DE PLUS DE 10 PERSONNES SUR LA VOIE PUBLIQUE SONT INTERDITS

Les rassemblements de plus de 10 personnes « sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public » restent interdits.

Les réunions, activités, accueils et déplacements qui ne sont pas interdits par ce décret doivent être organisés en veillant au strict respect de ces mesures.

C'est dans ce contexte que les associations du village reprennent doucement quelques activités pour terminer cette saison. Petit à petit, grâce aux efforts de toutes et tous, notre village retrouve une vie sociale. **Restons prudents**, respectons les gestes barrières pour que nous puissions bientôt franchir ensemble d'autres étapes.

F.Matheron

Conseil municipal

Le conseil municipal d'installation des nouveaux élus municipaux s'est tenu **mercredi 27 mai à 19 heures** dans la salle du Chai. Le conseil a été retransmis en direct et vous pouvez retrouver la vidéo en Replay sur la chaîne Youtube de la mairie : <https://youtu.be/LxV1ZtG64LY>

Tous les points du jour ont été adoptés à l'unanimité.

En voici quelques-uns :

- Françoise Matheron a été élue Maire
- Le conseil a décidé de fixer à quatre le nombre d'adjoints. Lionel Peyrière, Stéphanie Arnaud, Jean-Claude Betton et Claudine Bresson ont été élus aux postes d'adjoints.
- Madame la Maire a demandé au conseil de ne pas percevoir la totalité des indemnités prévues de droit par la loi. Les indemnités des adjoints ont été fixées au dessous du montant maximal autorisé.
- L'antenne Orange est désormais raccordée.
- L'opération « Argent de poche » est annulée pour cette année.

Vous trouverez l'intégralité du compte-rendu sur le site Internet de la mairie.
Prochain conseil : lundi 22 juin à 18h30.



Photo : mdam.info

Secrétariat de mairie

Le secrétariat de mairie rouvre ses portes à partir du lundi 8 juin les **lundis et jeudis de 9h à 11h**. Les permanences téléphoniques restent en place du lundi au vendredi de 9h à 12h. Pour des demandes non-urgentes, merci de **privilégier le contact par mail**.

Pré-inscription à l'école

Votre enfant fait sa rentrée à l'école municipale pour la première fois ? N'oubliez pas de le pré-inscrire en vous rendant à la mairie muni d'un justificatif de domicile, du livret de famille et du formulaire à remplir (disponible sur notre site Internet, rubrique Scolaire et périscolaire).

École / cantine / garderie

Ces services communaux reprennent petit à petit. Leurs modalités d'inscription ont été envoyés par mail à tous les parents. Si vous n'avez pas reçu ce message, merci de vérifier votre dossier Spam et d'ajouter l'adresse mail de la mairie dans vos contacts.



Inscriptions centre de loisirs

Le centre de loisirs devrait ouvrir du **6 au 24 juillet et du 24 au 28 août**.

Les inscriptions se font mardi 2, jeudi 4 et vendredi 5 juin de 9h10 à 10h30 dans la salle de l'ancienne bibliothèque (accès par l'escalier, rue du Languedoc) et de 13h45 à 15h30 par **téléphone** au 06 51 76 71 60. Le dossier d'inscription est à télécharger sur le site Internet de la mairie. Le paiement par chèque ou espèces doit être effectué au moment de l'inscription.

Attention : la capacité d'accueil reste limitée à **20 enfants** (8 enfants de 3 à 6 ans et 12 enfants de 6 à 12 ans). Les inscriptions seront prises en compte par ordre d'arrivée. Le centre de loisirs ne pourra ouvrir que si un nombre minimum de 10 enfants est inscrit d'ici le vendredi 12 juin.

Masques

Les masques financés par le Département sont arrivés et sont distribués ce jour (2 par personnes majeures du foyer). Si vous observez un oubli, merci de nous envoyer un mail ou de nous contacter par téléphone.



Déchetterie mobile

La déchetterie mobile se déplacera sur notre commune les **5 et 6 juin**.

Elle sera ouverte selon les horaires suivants :

- Vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h
- Samedi : de 9h à 12h et 13h à 16h

Vous pouvez y déposer vos ferrailles, encombrants, déchets verts, batteries, piles et votre bois.

Plan Local d'Urbanisme

Une **4ème mise à jour** du Plan Local d'Urbanisme a été engagée afin de favoriser l'implantation d'un cabinet paramédical, de commerces et de services nécessaires à la vie du village. Vous pouvez le retrouver sur notre site Internet, rubrique Urbanisme.

Chiens errants

Nous rappelons que les chiens laissés à divagation sont automatiquement remis à la SPA de Villeneuve-lès-Maguelone. Vous pouvez les contacter au **04 67 27 73 78**.



Boîte aux lettres

Lors de nos dernières distributions, nous avons pu remarquer que de plus en plus de boîtes aux lettres ne comportaient plus de **nom** ou de **numéro**, voire les deux. Afin de faciliter les prochaines distributions, merci de veiller à ce que ces deux informations soit affichées **de manière lisible**.